



JAMES COWPER
KRESTON

Accountants & Business Advisers

Investir dans les cryptoactifs en tant que résident fiscal britannique « non-domicilié »



Maximise your **potential**

jamescowperkreston.co.uk

Introduction

Un « cryptoactif » est le nom donné à une forme relativement nouvelle de monnaie qui existe uniquement via des plates-formes numériques, communément appelée « crypto-monnaie » ou « jetons » qui peuvent être :

- « Transferred »
- « Stored »
- « Traded electronically »

HMRC ne considère pas les cryptoactifs comme une forme reconnue de monnaie ou d'« argent », mais les classe plutôt en fonction de leur nature ou de leur utilisation. Les principaux types étant les suivants :

- **Jetons d'échange/de paiement** - destinés à être utilisés comme moyen de paiement, mais couramment échangés (par exemple, Bitcoin) ;
- **Jetons utilitaires (ou consommateur)** - fournir un accès à des biens ou services particuliers sur une plate-forme spécifique (par exemple, Filecoin) ;
- **Jetons de sécurité** - fournir des droits ou des intérêts particuliers dans une entreprise ;
- **Stablecoins** – visent à conférer davantage de stabilité tel que l'or (par exemple, Tether).

Taxation des cryptoactifs

Impôt sur le revenu

Il est possible que l'acquisition de cryptoactifs soit soumise à l'impôt sur le revenu et, dans certains cas, aux contributions de sécurité sociale notamment si l'obtention de jetons est liée à un emploi (en lieu et place d'« espèces »), par le biais d'airdrops (distribution de jetons sans contrepartie), d'une offre initiale de minage et/ou de forgeage.

Dans certaines circonstances, HMRC peut considérer qu'une personne qui achète et vend des jetons d'échange de manière fréquente et organisée, participe à commerce financier. Ainsi, si l'activité du contribuable est considérée comme une activité commerciale, l'application de l'impôt sur le revenu sera prioritaire à l'application du taux sur les plus ou moins-values.

Impôt sur les gains en capital

Les gains de cryptoactifs peuvent potentiellement être soumis à l'impôt sur les gains en capital. Les portefeuilles en Cryptosont essentiellement traités comme tout autre portefeuille d'actions dans ce cas l'impôt sur les gains en capital est due sur les plus-values et les moins-values quant à elles peuvent être utilisés pour réduire tout potentiel gain généré. Par ailleurs, l'allocation forfaitaire annuelle (« capital gain tax-free allowance ») peut être utilisée pour compenser le gain final.

Localisation des cryptoactifs et notion de rapatriements imposables

Pour résoudre les problèmes résultant individuel du caractère immatériel des cryptoactifs, HMRC a estimé que l'« emplacement » de ces actifs dépend de l'endroit **où la personne physique est résidente fiscale.**

HMRC a confirmé la non-application du régime de faveur de la « remittance basis » pour les cryptomonnaies. Ainsi, les résidents fiscaux ayant un statut de « non domiciliés » optant pour la « remittance basis » effectueront un rapatriement considéré comme taxable s'ils investissent dans les cryptoactifs avec des fonds « non clean » basés à l'étranger. Une planification fiscale est donc nécessaire. Cette position fiscale s'applique sans considération de l'utilisation ou de l'accessibilité des cryptoactifs au Royaume-Uni. Par ailleurs, si l'acquisition des cryptoactifs s'effectue avec des fonds dits mixtes (« mixed funds ») alors il faudra prendre en considération les règles de priorité pour déterminer la nature et la source des fonds utilisés (« mixed fund ordering rules ») générant potentiellement un rapatriement taxable au UK.

Cela signifie également que les résidents fiscaux non domiciliés du Royaume-Uni seront soumis à l'impôt britannique lorsqu'ils céderont leurs cryptoactifs, peu importe si l'option pour la « remittance basis » a été effectuée.

Actuellement, il n'existe pas de cadre internationalement reconnu pour le traitement des cryptoactifs et les conventions fiscales bilatérales n'ont pour l'instant pas été modifiées pour intégrer un cadre juridique sur le traitement des cryptoactifs.

Conservation des données

Les contribuables sont responsables pour conserver le détail de chaque transaction de cryptoactifs et les données relatives à la valeur des actifs au moment de l'acquisition et la cession. Ils devront être à même de pouvoir fournir ces informations si HMRC en effectue la demande notamment lors d'une vérification de conformité.

Meet the Team

Comment nous pouvons vous aider

À James Cowper Kreston, notre équipe spécialisée en fiscalité en matière de mobilité internationale peut vous offrir une assistance personnalisée afin de vous assurer que la situation de vos employés est conforme avec les règles fiscales britanniques en vigueur. Nous disposons également d'un réseau international grâce auquel nous pourrions vous assister afin de vérifier que les réglementations étrangères sont également respectées. Les services que nous pouvons offrir comprennent entre autres :

- Conseils sur le traitement fiscal du Royaume-Uni et les obligations fiscales déclaratives ;
- Analyse des rapatriements effectués et des fonds dits mixtes ;
- Les calculs « Share Pool » ;
- Préparation des déclarations d'impôt sur le revenu, des déclarations rectificatives et également « disclosure » à HMRC.

Si vous souhaitez discuter de l'un des points, veuillez approcher votre contact habituel chez James Cowper Kreston ou contacter un membre de notre équipe ci-dessous.



Jaouad Chakht,
Global Mobility Tax Senior Manager
T: +44(0)118 9551058
E: jchakht@jamescowper.co.uk



Charlotte Firth,
Global Mobility Tax Senior Manager Tel:
+44(0)118 9590261
E: cfirth@jamescowper.co.uk



Aarti Nayak,
Global Mobility Tax Manager
T: +44(0)118 9551010
E: anayak@jamescowper.co.uk

Maximise your potential

[jamescowperkreston.co.uk](https://www.jamescowperkreston.co.uk)